



Panorama

Périgueux

www.perigueux.fr

N° 246 MARS 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

APPROBATION DES COMPTES DU BUDGET 2016 CLOTURE AU 31 DECEMBRE

Les comptes de l'exercice 2016 donnent un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 432 478.61 € et un résultat déficitaire en investissement de 213 907,30 €.

L'affectation des résultats pour démarrer le budget 2017 est décidé ainsi à l'unanimité ;

- Apurement du déficit de l'investissement	213 907,30 €
- Affectation pour l'investissement	50 000,00 €
- Report en fonctionnement	168 571,31 €

VOTES DES TAXES COMMUNALES POUR 2017

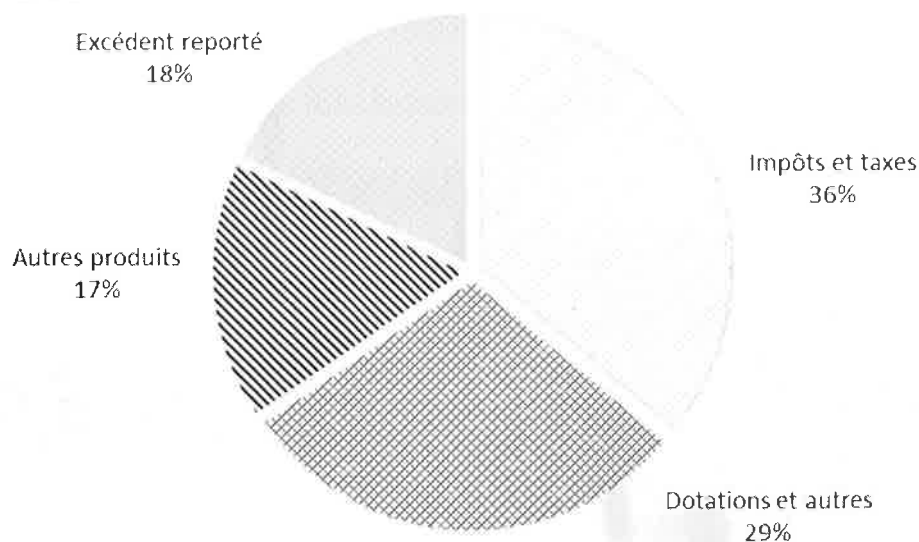
Le Conseil vote à l'unanimité le maintien des taux aux valeurs actuelles :

Taxe d'Habitation	8,90 %
Taxe Foncière Bâti	14,23 %
Taxe Foncière Non Bâti	38,74 %

BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2017

BP 2017 - Répartition des recettes de Fonctionnement

Total : 941 481.31 €

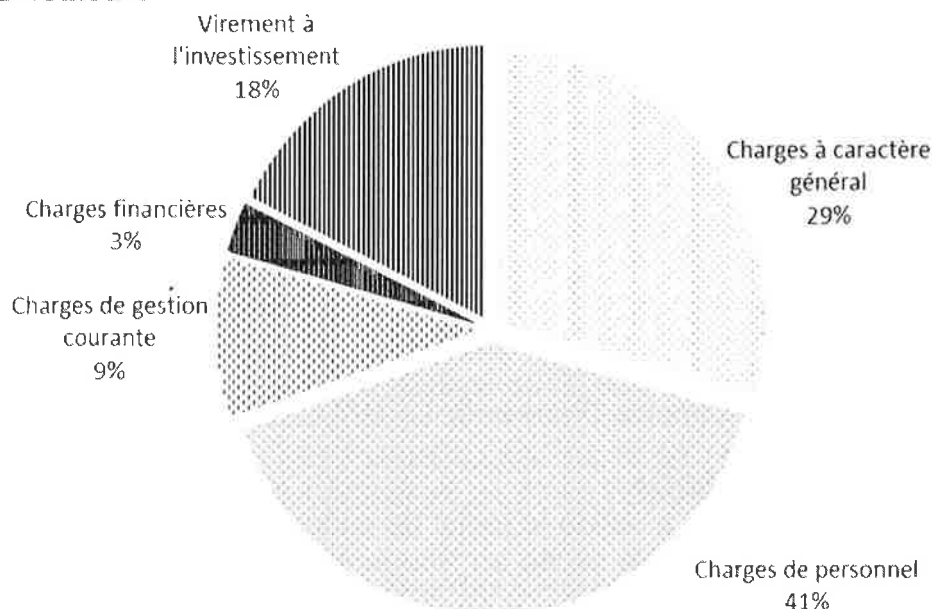


Impôts et taxes	Contributions directes (taxes habitations et foncières)
Dotations et autres	Dotations Etat, Région, Département et autres
Autres produits	Redevances périscolaires, TAP, concessions cimetières, locations ERA, exploitation carrière, agence postale, remboursement divers...
Excédent reporté	Excédent de l'exercice 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

BP 2017 - Répartition des dépenses de Fonctionnement

Total : 941 481,31 €



Charges à caractère général	Exemple : entretien, fournitures de bureau, carburant, consommation d'électricité, d'eau...
Charges de personnel	Salaires et cotisations
Charges de gestion courante	Indemnités, subventions aux associations
Charges financières	Frais financiers des emprunts (intérêts car le capital est remboursé en investissement)
Virement à l'investissement	Excédent du budget de fonctionnement permettant l'autofinancement de l'investissement

Section d'investissement 457 408,20 €

BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE REVITALISATION DU BOURG

Section de fonctionnement 3 000,00 €

Section d'investissement 512 211,29 €

Rappel : Un emprunt de 200 000 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation au taux de 1,50 % sur 20 ans pour la réalisation du projet de Bar Tabac Restaurant.

NOUVELLES AIDES PROPOSÉES AUX FAMILLES DE PERIGNEUX

Le Conseil a validé les propositions de la commission sociale extra-communale :

- Aide financière pour le permis de conduire B (50 € par candidat)
- Aide financière pour le passage du diplôme B.A.F.A. (100 € par candidat)
- Stage gratuit pour le P.S.C.1 (Premiers Secours) (Coût 60 € par candidat)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

BON D'ACHAT EN FOURNITURES SCOLAIRES ET AIDE POUR LES VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil, à l'unanimité, décide de reconduire l'aide financière de 30 € pour tous les enfants qui rentrent en collège, et la participation aux frais des voyages scolaires (pour mémoire 25% du montant du voyage avec un maximum de 50 € par enfant et par année scolaire).

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2017

- Début des travaux du projet bar tabac restaurant
- Poursuite de la mise aux normes des locaux pour l'accessibilité.
- Remplacement d'huisserie extérieure pour l'accès à l'école
- Réfection du hall d'entrée de l'école bâtiment 1
- Acquisition de matériels de remplacement pour la cantine (friteuse et éplucheuse)
- Création de trottoirs le long de la RD 105 entre La Conche et le carrefour RD 32
- Création d'un ossuaire.
- Mise en valeur du patrimoine (Passerelle LA BALEZE).

LOCAL ASSOCIATIF ACCA

Le Conseil, à la majorité, a validé le projet de céder, par bail emphytéotique de 99 ans, une parcelle communale située au Rougerat, à l'ACCA de PERIGNEUX pour l'édification d'un local associatif.

De même, le Conseil valide, à la majorité, le principe que la commune se porte caution pour la moitié du montant (soit 25 000 €) du prêt que l'ACCA souhaite solliciter auprès d'un établissement bancaire pour la réalisation de leur projet.

LES ECHOS... LES ECHOS... LES ECHOS

FETE PATRONALE 2017 : 29 et 30 juillet

Inscriptions inter hameaux : Rectificatif, joindre Marc BONHOMME au 06.52.06.82.12

LES INFOS... LES INFOS... LES INFOS

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque a déménagé, sa nouvelle adresse est : 60 rue de la Cure à côté de l'épicerie du bourg. Les horaires restent inchangés :

- les mardis et vendredis après-midi de 16h30 à 18h00 (hors vacances scolaires)
- les dimanches matin de 10h00 à 11h30

De nombreuses nouveautés sont proposées : romans adultes et enfants, BD enfants, albums enfants.

Nous vous rappelons que vous pouvez également réserver les livres de votre choix par internet sur le site de la MEDIATHEQUE LOIRE FOREZ les réservations nous sont transmises 15 jours après.

L'équipe vous attend avec plaisir.

LES INFOS... LES INFOS... LES INFOS

CALENDRIER SERVICE « DÉCHÈTERIE MOBILE » 2017

- ⇒ Mardi 04 avril (pneus à la place des cartons)
- ⇒ Mardi 02 mai
- ⇒ Mardi 30 mai
- ⇒ Mardi 04 juillet
- ⇒ Mardi 01 août
- ⇒ Mardi 05 septembre
- ⇒ Mardi 03 octobre
- ⇒ Mardi 07 novembre (pneus à la place des cartons)



Ne sont pas pris en charge :

- Les ordures ménagères
- Les gravats
- Les déchets verts
- Les déchets professionnels et agricoles

La déchèterie mobile s'installe sur le parking de l'E.R.A de 11h00 à 16h00.

Les 5 déchèteries fixes :

ARTHUN 06.07.23.82.13 / ESTIVAREILLES 04.77.50.74.83 / ST JUST ST RAMBERT 04.77.36.91.48 / SAVIGNEUX 04.77.58.78.69 / SURY 04.77.30.68.38

CLASSES EN 7

Comme chaque année aura lieu le repas des Classes.

La salle de l'E.R.A est réservée pour le samedi 25 novembre 2017 à midi.

Si vous êtes intéressés pour organiser cette manifestation, une première réunion aura lieu le samedi 29 avril 2017 à 10h30 en mairie.

NOUVELLES AIDES PROPOSEES AUX FAMILLES DE PERIGNEUX

- Permis de conduire B : Vous venez **d'obtenir votre permis B pour la première fois**, la commune de PERIGNEUX peut vous accorder **une aide financière de 50 €**, quel que soit le montant de vos ressources. Cette aide sera versée sous forme de subvention.

Le bénéficiaire doit être domicilié sur la commune de PERIGNEUX.

- Diplôme B.A.F.A : Vous avez commencé une formation pour obtenir le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances et de loisirs (BAFA). Dès l'obtention de votre diplôme la commune de PERIGNEUX peut vous accorder une aide financière de 100€ quel que soit le montant de vos ressources.

Cette aide sera versée sous forme de subvention.

Le bénéficiaire doit être domicilié sur la commune de PERIGNEUX.

- Stage gratuit pour le P.S.C.1 (Premiers Secours) : Coût 60€ par candidat pris en charge par la commune.

Vous souhaitez vous former aux gestes de premiers secours.

La commune de PERIGNEUX organise une fois par an une session de formation « **Prévention et Secours Civique de niveau 1** » (PSC1). Elle est ouverte à tous, à partir de 10 ans, et ne nécessite aucune formation préalable. Quel que soit votre âge, votre profession et votre condition physique, vous pouvez apprendre à secourir votre prochain. Il suffit de vous inscrire gratuitement à la session qui sera organisée en 2017 par la commune de PERIGNEUX.

Pour toutes ces aides les imprimés sont à retirer à l'accueil de la mairie et à retourner à l'adresse suivante : Maire de PERIGNEUX 150 Route de St Marcellin en Forez 42380 PERIGNEUX Tel 04 77 30 72 55 – contact@perigneux.com

LES INFOS... LES INFOS... LES INFOS

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)

A compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire (CERFA N° 15646*01) établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire et remis au demandeur. Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de ce document.

Pour accéder au formulaire : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

VOTE PAR PROCURATION : ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 23 AVRIL ET 07 MAI ET LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

Le vote par procuration permet à un électeur, absent le jour du vote, de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie ou au Tribunal d'Instance.

Vous pouvez remplir le formulaire téléchargé sur internet (CERFA n°14952*01).

Pour accéder au formulaire : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

Rappel : Les cartes d'électeurs seront envoyées par voie postale.

AIDES POUR DEVELOPPER DES ACTIVITES A PERIGNEUX

Vous êtes commerçant ou artisan sur notre commune ? Sollicitez des aides pour développer votre activité !

L'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) vise à soutenir et dynamiser l'artisanat et le commerce de proximité. A travers ce dispositif mis en place par la Communauté d'Agglomération LOIRE FOREZ et soutenu par l'Etat et le Département de la Loire, les entreprises commerciales et artisanales du territoire peuvent bénéficier d'un soutien financier pour réaliser leurs projets de modernisation et ainsi développer ou pérenniser leur activité.

Pour en savoir plus et profiter de cette opération qui prendra fin au 1er juillet 2017, contactez Delphine BACHELIER, Chargée de mission commerce artisanat et animation économique territoriale au 04.26.54.70.25 ou par mail : delphinebachelier@loireforez.fr

MISE EN GARDE

Devant la recrudescence des cambriolages et incivilités, nous vous conseillons vivement de porter plainte.

VOISINS VIGILANTS



Avec la gendarmerie, nous vous proposons une rencontre en mairie le vendredi 19 mai 2017 à 19h00 pour présenter le dispositif « Voisins vigilants ».

LES INFOS... LES INFOS... LES INFOS

L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE ST MARCELLIN EN FOREZ est à la recherche de bénévoles pour une aide ponctuelle lors de ses manifestations ou pour l'organisation des activités proposées.

L'A.F.R. est très active sur notre commune puisqu'elle propose, entre autre, depuis plusieurs années, l'accueil des enfants au centre de loisirs de la Ruche à Chatelus. De nombreux enfants de PERIGNEUX y participent pendant les vacances scolaires. L'A.F.R. propose depuis cette année « les mercredis loisirs », un accueil à ST MARCELLIN EN FOREZ durant l'après-midi.

Vous pouvez joindre la présidente Estelle RENAULT au 06.77.19.77.14

MODERNISATION DE LA DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE DANS LA LOIRE

La mairie de PERIGNEUX n'étant pas équipée de Dispositifs de Recueil (DR), à partir du 21 mars 2017, chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans l'une des 28 mairies suivantes du département équipées d'un dispositif de recueil et non plus dans sa commune de résidence :

Andrézieux-Bouthéon, Balbigny, Boën, Bourg-Argental, Charlieu, Feurs, Firminy, La Grand-Croix, Le Chambon-Feugerolles, Le Coteau, L'Horme, Montbrison, Noirétable, Pélussin, Renaison, Riorges, Rive-de-Gier, Roanne, Roche-la-Molière, St-Bonnet-le-Château, St-Chamond, St-Etienne (+ annexes Centre 2, La Métare, Montreynaud, St Victor/Loire, Tarentaise, Terrenoire), St-Galmier, St-Jean-Bonnefonds, St-Just-St-Rambert (+ annexe), Sorbiers, Villars.

La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager a déposé son dossier.

Autre innovation : l'usager peut désormais remplir en ligne sa pré-demande de CNI (Carte Nationale d'Identité) et passeport via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Pour effectuer cette pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence des titres sécurisés (ANTS) : predemande-cni.ants.gouv.fr

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité est alors attribué et permet à l'agent de guichet en mairie de récupérer les informations enregistrées en ligne. L'usager se rend alors à la mairie de son choix dès lors qu'elle est équipée d'un dispositif de recueil, muni de ce numéro de pré-demande permettant ainsi la prise d'empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

CHANGEMENT DE PRENOM

Vous pouvez demander à changer de prénom si vous justifiez d'un intérêt légitime. Par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et votre prénom est ridicule ou vous porte préjudice, vous pouvez demander à en changer. L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

Une procédure différente existe pour la francisation du prénom lorsque celle-ci est effectuée au moment de l'acquisition de la nationalité française.

Pour un mineur ou un majeur en tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement est nécessaire. Pour toute demande, vous rendre à la mairie de votre résidence ou de votre lieu de naissance.

LES HOMES D'AUDREY, UNE NOUVELLE VISION DU TOURISME

Les Homes d'Audrey est une jeune entreprise créée à PERIGNEUX et animée par Audrey MONTES (Rabieux). Elle vient d'être labellisée "Entreprendre en France 2016" par la CCI de Saint-Etienne.

Partant du constat que le Haut-Foréz est exceptionnellement riche en termes de ressources mais trop peu développé en matière d'offre touristique, cette petite start-up s'est donnée pour mission de favoriser un tourisme de qualité dans la région en développant une offre de location saisonnière haut de gamme.

Le projet est simple : proposer à la location touristique un ensemble de biens choisis pour leur charme et leur confort et accompagner le séjour des touristes par un service de conciergerie haut de gamme. Audrey Montes veut aller plus loin en créant un lien solide avec les visiteurs par des rencontres et de la convivialité. C'est dans cet esprit qu'elle proposera à ces nouveaux touristes de découvrir le Haut-Foréz en s'intéressant à ses acteurs les plus dynamiques et aux grandes questions qui traversent le Pays - agriculture durable, développement touristique, vitalité du patrimoine, etc. Côté gestion, elle propose aux propriétaires de prendre totalement en charge le suivi de la location, de la réservation sur Internet au départ des touristes.

Un accueil chaleureux, une conciergerie de qualité, de la convivialité, des rencontres humaines et chaleureuses, des touristes intéressés, tel est le projet des Homes d'Audrey. Un site internet va ouvrir très prochainement.

Vous êtes propriétaire d'un bien et cette vision du tourisme vous intéresse ? Vous êtes agriculteur, artisan, restaurateur, vous avez un projet lié à un tourisme de qualité ? Nous sommes à la recherche de biens et de partenariats. N'hésitez pas à contacter Audrey MONTES au 07.50.24.23.35 / mail : leshomesdaudrey@gmail.com

ERDF DEVIENT ENEDIS

VENTS VIOLENTS

Un fil à terre = Prudence

- Je ne m'approche pas
- Je ne manipule pas le fil
- Je signale à Enedis toute anomalie (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés, etc.)

www.enedis.fr

Je contacte les services d'Enedis :
09 726 750 + n° département

Suivez le dépannage sur votre commune sur l'application « Enedis à mes côtés »

ERDF devient
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

